DECLARATION DE REVENDICATION

Millésime 2020

A.O.P Duché d'Uzès

→ Ce document reprend de manière synthétique la Déclaration de Récolte. Il est obligatoire pour toutes les AOC viticoles.

A adresser à : Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès**,** 2, Rue Joseph Lacroix 30700 UZES ou par mail : vigneronsducheuzes@wanadoo.fr

AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE 2020

Et accompagnée : de la copie de la déclaration de récolte pour les producteurs vinificateurs,
de la copie du SV11 pour les caves coopératives,
de la copie du SV12 pour les vinificateurs,

N° EVV (CVI) : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ ou SIRET : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Nom et Prénom ou Raison Sociale : ……..

Adresse du demandeur : ……

Code Postal : …… Commune : …….

Tél. :……..…… Email :……..

Lieu d'entrepôt du vin : …….

……

Désignation du produit par couleur	Superficie (ha)	Volume (hl) Net de lie

Fait à :…….…… le :……..

Signature et/ou cachet :